Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_27-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
9 octobre 2026

Date de convocation :
2 octobre 2026

Objet :
Engagement de la Commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire – convention de mise à disposition de matériel

Votes pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – Mme Anne VENEL – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à Mme Émilie DAUTRICHE ;
- M. Pascal GANTOIS a donné procuration à Mme Anne VENEL.

Membre(s) absent(s) :

Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno DELANNOY est nommé secrétaire de séance.

****

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_27-DE

DCM 26.05.27

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Dans le cadre de sa politique locale de prévention et de réduction des déchets, la Communauté d'Agglomération Béthune-Artois-Lys-Romane (CABBALR) souhaite accompagner et sensibiliser les cinq restaurants scolaires de la commune par le biais d'une convention.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'accompagnement et de suivi d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire destiné aux élèves demi-pensionnaires des écoles élémentaires de la commune. Elle précise les engagements respectifs des parties prenantes, à savoir la Commune et la CABBALR.

Les engagements inscrits dans le projet de convention s'établissent comme suit :

1. Pour la Communauté d'Agglomération Béthune-Artois-Lys-Romane (CABBALR) :

- Mobiliser et former l'ensemble des acteurs de la restauration scolaire ;
- Apporter un soutien méthodologique à la mise en œuvre d'un plan d'actions ;
- Faciliter la création d'animations et d'actions de sensibilisation à destination des élèves ;
- Fournir les supports et éléments de communication nécessaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Accompagner les agents dans le relevé et l'analyse des pesées de biodéchets ;
- Prêter le matériel de pesée adapté aux besoins du projet.

2. Pour la Ville :

- Créer et animer un groupe projet dédié ;
- Libérer les agents communaux en lien avec la restauration scolaire afin de leur permettre de participer aux temps de formation, de sensibilisation et aux comités techniques ;
- Formaliser les semaines de pesée ;
- Transmettre les données collectées à la CABBALR ;
- Organiser au moins 3 comités techniques.
- S'engager dans la convention de mise à disposition du matériel

La convention sera signée pour 1 an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_27-DE

DCM 26.05.27

- **D'APPROUVER** les termes de la convention avec la CABBALR relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
16 oct. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.